

Paris, le 13 octobre 2003

## Formation COMMERCE, SERVICES

### Programme statistique 2004

	Page
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
<b>Insee</b>	
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires .....	2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture.....	7
<b>SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION</b>	
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services - Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS) .....	14
<b>PREMIER MINISTRE</b>	
Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias .....	17
 <i><b>Pour information : programmes des services rattachés à d'autres formations</b></i>	
<i>Formation « Démographie, conditions de vie »</i>	
<b>CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE</b>	
Service des études, des statistiques et de la prospective - Mission statistique .....	20
 <i>Formation « Monnaie, finance, balance des paiements »</i>	
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
Direction générale des Études et des relations internationales - Direction de la conjoncture .....	26
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
Secrétariat général - Direction des entreprises .....	28

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des statistiques d'entreprises

. Département des activités tertiaires

### 1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques du département des activités tertiaires pour 2004 prendront deux formes : l'adaptation et la consolidation des opérations pérennes et structurantes de l'observation économique du secteur tertiaire, et le développement de thèmes plus spécifiques.

Une attention particulière continuera à être portée à la mise à disposition de l'information :

- effort de rationalisation pour une diffusion plus rapide des résultats des EAE et des indices mensuels grâce aux sites internet ;
- établissements de résultats provisoires de l'EAE Commerce ;
- publications de synthèse dans la collection Références : poursuite des éditions annuelles de La France des Services, première publication début 2004 d'un ouvrage analogue sur le commerce.

Eurostat a mis dans ses priorités le développement de la statistique des services. Dans ce cadre a notamment été institué un groupe de travail visant à encadrer et harmoniser l'établissement d'indices de prix des services aux entreprises. Notre programme d'extension de la couverture de l'indice pour les deux années qui viennent doit donc s'adapter aux priorités qui seront définies au niveau européen. Par ailleurs, également dans le cadre de l'harmonisation des statistiques européennes, un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail a été mis au point : actuellement encore expérimental, il devrait être publiable à partir du début de l'année 2004. Les outils déjà disponibles en France devraient nous permettre de répondre aux autres évolutions attendues des règlements européens sur les statistiques conjoncturelles et structurelles.

Différentes enquêtes ont été réalisées ces dernières années, dont l'exploitation mérite d'être approfondie :

- les premiers résultats de l'enquête sur les échanges internationaux intra-groupes ont été publiés en 2002 ; ils devraient être plus largement repris dans le cadre d'un ouvrage général sur la mondialisation industrielle, coordonné par le SESSI et dont la publication est envisagée pour septembre 2004 ;
- les résultats des enquêtes sur l'innovation ont été publiés fin 2002 et début 2003 ; l'originalité de l'expérience française sur ce sujet est riche d'enseignement et nous conduit à participer activement à la révision en cours du manuel d'Oslo sur la définition et la mesure de l'innovation ;
- les résultats de l'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les secteurs du commerce et des services sont disponibles depuis septembre 2003 ; la disponibilité de résultats comparables pour différents secteurs donnera l'occasion de réaliser en 2004 un cédérom commun ;
- une première exploitation de l'enquête sur les relations interentreprises sera faite fin 2003 : les travaux de définition d'une typologie de relations, qui supposent une collaboration entre l'ensemble des services ayant participé à l'enquête, se prolongeront sur l'année 2004.

Il est prévu de renouveler fin 2003 une enquête sur le commerce électronique auprès des particuliers, et de préparer une enquête sur les points de vente qui serait réalisée fin 2004. Le renouvellement de l'enquête « Changements organisationnels et informatisation », piloté par la DARES, n'interviendra qu'en 2006 : il est prévu que le secteur tertiaire soit couvert plus largement dans la nouvelle enquête que dans celle de 1997.

Enfin, un projet de règlement européen sur la société de l'information est en cours d'examen et pourrait être adopté en 2004. Le contenu précis des informations demandées dans ce cadre n'est pas encore défini : mais il sera probablement nécessaire de réaliser à partir de 2005 des enquêtes régulières sur ce thème tant auprès des entreprises que des ménages.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004**

### **Enquête sur le commerce électronique auprès des particuliers**

Une enquête sur les ventes auprès des particuliers par Internet des entreprises du commerce de détail avait été lancée fin 2000. Une opération analogue sera menée trois ans plus tard, afin de suivre l'émergence du phénomène. Certains aspects du questionnaire vont évoluer dans le sens d'une meilleure connaissance de la stratégie commerciale des entreprises concernées. De plus, certains services aux particuliers et quelques secteurs industriels seront également interrogés.

Cette enquête a fait l'objet d'une demande d'opportunité.

### **Mondialisation**

De premiers résultats de l'enquête "Echanges Internationaux Intra groupes", menée en collaboration avec le SESSI et le SCEES, ont été publiés en novembre 2002 : cette enquête avait interrogé notamment les filiales commerciales de groupes. Il est prévu de poursuivre la valorisation des données de cette enquête par la publication d'un ouvrage collectif sur la mondialisation industrielle, coordonnée par le SESSI, et dont la publication est envisagée pour septembre 2004. Cet ouvrage a vocation à accueillir d'autres thèmes d'étude liés à la mondialisation : investissements directs étrangers, R&D, données de l'INPI, enquêtes filiales de la DREE, etc.

### **Innovation**

Les enquêtes sur l'innovation ont été exploitées courant 2002, et leurs résultats ont été publiés fin 2002 et début 2003. Le point de départ de ces enquêtes était l'enquête européenne sur l'innovation (CIS3), qui pour la première fois avait été largement étendue au secteur tertiaire (commerce de gros, certains services aux entreprises). La préparation du questionnaire avait montré les limites de l'application au secteur tertiaire de la définition internationale actuelle de l'innovation. Aussi l'INSEE avait-il élaboré un questionnement spécifique pour le commerce de détail et les services non couverts par l'enquête européenne.

Cette expérience française originale nous permet de proposer un cadre de réflexion pour la révision du Manuel d'Oslo sur l'innovation que l'OCDE vint d'engager

### **Nomenclatures d'activités et de produits**

Une révision des nomenclatures mondiales d'activités et de produits est prévue pour 2007. La structure de regroupement en une vingtaine de postes, commune à la CITI (nomenclature d'activité de l'ONU) et à la NACE (nomenclature européenne), sera définie en 2003, et des propositions de découpages plus fins seront ensuite discutées au long de l'année 2004.

Pour la définition des niveaux détaillés, on s'efforcera de tirer les conséquences des expériences menées, au niveau français et international, dans les opérations de collecte de chiffre d'affaires ou de prix.

### **Prix des services aux entreprises**

L'extension de la couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix se poursuit. Fin 2003 seront disponibles des indices de prix pour l'informatique, l'ingénierie, la publicité, les services comptables, le nettoyage, la location de véhicules automobiles, la location de machines et d'équipements pour la construction, et les services d'enquête et de sécurité. Ces secteurs représentent au total près de 40% de la production des services aux entreprises.

La mise en place des indices du conseil pour les affaires et la gestion a commencé : la collecte devrait démarrer en fin d'année. L'intérim et les services de télécommunication sont les deux secteurs suivants mis à l'étude. Ceci permettrait de disposer d'indices de prix pour près de 60 % du champ des services, et d'être en mesure de fournir pour les indices demandés par Eurostat des séries commençant en 2004.

### **Indice précoce des activités du commerce de détail**

L'évolution du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles suppose une estimation précoce à 30 jours de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, délai non compatible avec la procédure actuelle utilisant les déclarations de TVA. Une méthode d'estimation économétrique a été mise au point : elle est voisine de celle utilisée actuellement pour l'indice de consommation des ménages en produits manufacturés, de façon à maintenir la cohérence des informations diffusées. Cet indice est actuellement calculé de façon expérimentale, et devrait être publiable à partir du début de l'année 2004.

### **Base 2000 des comptes nationaux**

Les comptes nationaux seront publiés selon les séries de la base 2000 au printemps 2004. Les principales réestimations portent sur les aspects suivants :

- l'articulation entre chiffre d'affaires du commerce de détail et consommation commercialisable,
- le rapprochement des marges commerciales affectées aux produits et des données des comptes de secteur ;
- le rapprochement des données du cadre central avec les estimations des comptes satellites du transport, de la santé et de l'action sociale,
- l'expertise des estimations de commerce extérieur et de marges de transport,
- la révision de la FBCF en logiciel, en conformité avec les nouvelles règles internationales,
- l'expertise de la structure des comptes des promoteurs immobiliers et des holdings,
- le réexamen du classement sectoriel des entreprises, avec prise en compte partielle du changement de nomenclature.

## **3. Opérations répétitives**

### **EAE**

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé par enquête en 2004 (année de constat 2003) sur les activités de services aux entreprises et de commerce de gros. Les services aux particuliers, les activités immobilières, le commerce de détail et le commerce automobile ne seront enquêtés que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour la partie sondée.

Depuis 2003, les résultats définitifs des EAE sont d'abord mis à disposition sur le site Internet Alisse, ce qui permet de rendre disponible un ensemble de variables dès le printemps. La totalité des résultats est ensuite publiée sur cédérom. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre suivant l'année de constat pour répondre au règlement européen. Une estimation provisoire plus complète et mieux établie est désormais réalisée et publiée en décembre pour les secteurs pleinement enquêtés (commerce de détail publié fin 2003).

Une exploitation des réponses aux questions sur les achats et ventes en ligne, introduites depuis le questionnement de l'année de constat 2000, a été réalisée en 2002 : elle montre la part encore très faible de cette forme de transaction dans le chiffre d'affaires des secteurs. L'étude des résultats sera poursuivie pour les années suivantes afin de repérer les niches où se développe le commerce électronique.

Un cadre sur les réseaux d'enseigne a été rajouté dans le questionnaire de l'EAE Commerce depuis l'année de constat 2001. On disposera donc en 2004 des informations sur le commerce de détail pour toutes les tailles d'entreprise, ce qui permettra de fournir des résultats distinguant commerce indépendant et commerce sous enseigne. De même, on disposera en 2004 des premières exploitations du cadre sur les réseaux de distribution automobile.

## **Indicateurs conjoncturels**

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête complémentaire auprès des petites entreprises du commerce, des services et des transports. Ces indices seront rebasés (base 2000) en fin d'année 2003 : cette opération permettra de prendre en compte le changement de nomenclature d'activités et de modifier le calcul des corrections de variations saisonnières.

Des travaux sont en cours pour établir des indicateurs spécifiques aux entreprises du commerce de moins de 10 salariés.

L'échantillon de l'enquête EMAGS sur les hyper et supermarchés a été renouvelé par de nouveaux recrutements opérés début 2003 : ce renouvellement devrait améliorer la couverture, donc la qualité, des indices qui en sont tirés, et qui sont notamment utilisés dans l'estimation de l'indice à 30 jours du commerce de détail.

Un renouvellement de l'avis d'opportunité a été demandé pour cette enquête.

La possibilité d'accéder par Internet aux séries des indices de chiffres d'affaires donne l'occasion de réviser fin 2003 le dispositif de publication sur papier de l'ensemble des indices de chiffre d'affaires.

## **Enquête de branche sur les opérateurs de télécommunications**

L'enquête annuelle sur le champ des télécommunications sera reconduite en 2004, en concertation avec l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Ses résultats seront enrichis de la collecte effectuée par l'ART et intégrés au rapport annuel que celle-ci publie chaque année. Ils donneront lieu par ailleurs à une publication commune INSEE-ART.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés.

Cette substitution, en apparence anodine, a des implications importantes sur la technique de production des résultats et a conduit dans le passé à suspendre la publication de certains résultats. Ces difficultés sont progressivement surmontées, mais engagent à rester prudent dans la généralisation de l'expérience.

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **5.1. Aspects régionaux**

L'INSEE a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un premier axe de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies. Mais il s'agit aussi de mener une réflexion générale sur la façon d'aborder la dimension territoriale dans l'interrogation des entreprises.

## 5.2. Aspects européens

Le département participe à six groupes de travail d'Eurostat :

- décomposition du chiffre d'affaires des entreprises de services,
- statistiques sur la société de l'information,
- statistique de télécommunications,
- faisabilité d'un indice précoce du commerce de détail,
- prix des services aux entreprises,
- demande de services par les entreprises.

## 6. Liste des publications de l'année 2003

### *Prévisions*

#### **INSEE Première**

- L'innovation dans la grande distribution
- L'innovation dans les services aux particuliers
- Les services de télécommunication en 2001
- Le recours aux services par les entreprises du secteur tertiaire
- Le commerce en 2002
- Les services marchands en 2002
- Les transports en 2002
- Les relations entre entreprises dans le secteur tertiaire
- Le commerce de gros aujourd'hui
- Les filiales de commerce de gros, acteurs du développement des groupes industriels

#### **Synthèses**

- Le commerce en 2001 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2001 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2002 (Rapport de la Commission des comptes des transports)

#### **Références**

- La France des services
- Le Commerce en France

#### **Tableaux de bord conjoncturel**

- Deux fois par an : le commerce de détail et automobile, le commerce de gros
- Trimestriel : les services aux entreprises et aux particuliers

#### **Insee Résultats-cédérom**

- Les entreprises du commerce de gros en 2001
- Les services et les activités immobilières en 2001

#### **BMS, Infos rapides**

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indice mensuel d'activité des grandes surfaces alimentaires
- Indices des prix des services aux entreprises

#### **www.insee.fr**

Fiches sectorielles

Indices des prix des services aux entreprises

Alisse

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

### 1. Exposé de synthèse

Une part de plus en plus importante (et prioritaire) de nos travaux consiste à répondre aux demandes de la Commission européenne effectuées dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les dossiers européens en cours sont les suivants :

- Fin 2002, la Commission européenne a transmis aux instituts adhérant au système harmonisé les formulations précises de nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Aux instituts producteurs incombe la traduction de ces questionnaires dans leur langue nationale en en restituant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne le sont plus désormais<sup>1</sup>. Certaines formulations, naguère peu précises (et dont l'interprétation était laissée aux instituts nationaux), ont été clarifiées par la Commission. Celle-ci a aussi demandé l'ajout d'un petit nombre de questions. Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne nécessite certaines évolutions (dans l'ensemble assez limitées) des questionnaires des enquêtes de conjoncture dans l'industrie (enquête Activité), les services, le commerce de détail et l'industrie du bâtiment. Ces évolutions, détaillées dans le point 2.2, permettront d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Elles seront intégrées dans les questionnaires des enquêtes concernées à compter de janvier 2004.
- La demande européenne concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées.
- En outre, une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne (réflexion en cours à Bruxelles).
- La Commission pourrait formuler dans un avenir proche de nouvelles demandes concernant les enquêtes harmonisées, susceptibles d'avoir un impact sur le programme statistique 2004 de la division des enquêtes de conjoncture.

Notons que l'évolution des questionnaires sur le fond suite à la demande européenne évoquée *supra* s'effectue simultanément à un changement de leurs mode et processus d'élaboration. A compter de 2004, les questionnaires d'enquêtes seront en effet réalisés par le CNI de Nantes dans le cadre de son projet éditique.

En parallèle, la première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'informations par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE, s'approche de sa mise en production. A compter du début 2004, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur. Dans le

<sup>1</sup> Une exception : l'enquête Investissement, qui devrait être traitée ultérieurement (la Commission n'a cependant pas encore formulé de demande explicite à ce sujet).

même temps, les entreprises répondant à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir une aide à la réponse ainsi qu'un retour d'informations en ligne plus riche que par le passé. La deuxième étape du projet consiste à préparer l'extension progressive du site à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises (toujours en sus du mode actuel par voie postale). Là encore, des services plus performants en termes d'aide à la réponse et de retour d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retour d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). La collecte et le retour d'informations par Internet apparaît en outre comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

Dans le même temps, la division poursuit sa démarche qualité tant en amont du processus de production des enquêtes (suivi et gestion des échantillons) qu'en aval (suivi d'indicateurs statistiques de résultat : taux de réponse globaux, par questions et par types d'entreprises, indicateurs de précision, etc.). Notons que cette démarche s'effectue désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par un recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

Les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises ont été examinées par le comité du label le 19 juin 2003. Leur label d'intérêt général et de qualité statistique a été renouvelé. Quatre d'entre elles ont obtenu le statut d'enquêtes obligatoires à compter de janvier 2004 (enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, enquête investissement dans l'industrie, enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, enquête sur la situation et les perspectives dans les services). Ce changement de statut induit des adaptations de la chaîne de production de ces enquêtes ainsi que des conséquences attendues en termes de comportement de réponse. Ses conséquences, tant pour les enquêtes devenues obligatoires que pour les autres, seront étudiées par la division des enquêtes de conjoncture.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2004.

Enquête de périodicité supérieure à un an : voir 2.2 (partie dossiers européens). Une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi devrait être réalisée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne.

### **2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2004**

A la réunion du groupe d'experts « Enquêtes de conjoncture », qui s'est tenue à Bruxelles les 14 et 15 novembre 2002, la Commission européenne a annoncé que l'harmonisation des questionnaires des enquêtes de conjoncture devait franchir une nouvelle étape. Une large consultation des instituts producteurs par la DG-ECFIN a suivi, à l'issue de laquelle la Commission a arrêté, fin décembre 2002, les formulations précises des nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Il revient aux instituts producteurs de procéder à leur traduction dans leur langue nationale en respectant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne sont plus autorisées. Par exemple, la Commission a souligné l'importance d'un respect strict des périodes (x derniers ou x prochains mois) auxquelles se réfèrent les questions. En outre, la Commission a précisé les formulations de certaines questions dont l'interprétation était naguère largement laissée aux instituts nationaux. Enfin, elle a demandé l'ajout d'un petit nombre de questions.

Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne (qualifiée par la Commission de prioritaire) se traduit par des évolutions limitées de nos questionnaires à compter de janvier 2004.



- Pour l'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, les questions mensuelles ne connaissent que quelques reformulations mineures. Le questionnaire trimestriel voit l'ajout : d'une modalité (contraintes financières) à la question relative aux facteurs limitant la production, d'une question qualitative sur les prix et de la question suivante : « votre entreprise fonctionne actuellement à \_\_\_ % de ses capacités disponibles ». Afin de limiter l'augmentation de la charge des entreprises, une question trimestrielle (non européenne, non publiée dans les *Informations Rapides* et très peu utilisée) est supprimée dans le bloc portant sur les matières premières (stocks de matières premières ou de demi-produits en semaines de consommation). En outre, une étude visant à évaluer la faisabilité d'un allègement d'un bloc du questionnaire trimestriel (bloc goulots et capacités de production) sera effectuée après quelques trimestres d'existence de la nouvelle question sur les capacités.
- Pour l'enquête de conjoncture dans les services, l'essentiel des évolutions consiste en l'ajout de deux questions. Il s'agit d'une question mensuelle portant sur l'opinion globale sur l'activité de l'entreprise au cours des trois derniers mois (en hausse, stable, en baisse) ; et d'une question trimestrielle sur les facteurs limitant l'activité (plusieurs facteurs cités, à l'instar de la question posée à l'enquête effectuée dans l'industrie : insuffisance de demande, de personnel, d'espace ou d'équipement, contraintes financières, autre, sans objet).
- Pour l'enquête dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, les modifications consistent exclusivement en des reformulations pour respecter le nouveau questionnaire harmonisé. La période de référence passe à trois mois (au lieu de deux actuellement). Deux questions (ventes passées, commandes prévues) sont posées en évolution (en hausse, stable, en baisse) et non plus en niveau (supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale). Cette évolution induira certes une rupture de séries, mais elle a le mérite de rapprocher ces questions de leurs équivalents dans les autres questionnaires sectoriels. Cette orientation devrait notamment permettre d'améliorer à terme les indicateurs synthétiques résumant la conjoncture globale à partir de combinaisons linéaires d'indicateurs sectoriels, ainsi que faciliter la comparabilité des résultats sectoriels.
- Pour l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, l'évolution des questionnaires se résume à quelques reformulations mineures de questions et à l'ajout d'une modalité (contraintes financières) à la question portant sur les facteurs limitant l'activité.
- Enfin, le questionnaire de l'enquête travaux Publics (co-réalisée avec la FNTP) est largement harmonisé avec l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Ainsi, l'agrégation des résultats de ces deux enquêtes, dont découlent les résultats français de l'enquête européenne de conjoncture dans la construction harmonisée, en est facilitée.

Ces évolutions permettront, au prix de ruptures de séries jugées acceptables, d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Les ajouts de questions, suffisamment limités pour ne pas rebuter les enquêtés, tendent à améliorer notre perception de la conjoncture des différents secteurs et à enrichir en particulier notre suivi des secteurs des services.

Cette demande européenne prioritaire passe avant toute autre évolution, dont l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué (suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe, à la prise en compte d'études réalisées par des instituts producteurs de divers pays et à l'expression par les instituts producteurs de difficultés récurrentes face à certains projets d'extensions sectorielles). Une étude est en cours pour décider du bien fondé de l'extension de l'enquête Services au secteur des assurances, dont la conjoncture serait très spécifique si l'on en croit l'expérience suisse. L'extension aux secteurs financiers pourrait quant à elle ne plus être d'actualité : la réflexion actuelle de la Commission à cet égard paraît s'orienter vers la création d'une enquête spécifique effectuée au niveau européen, en raison de la forte concentration de ces secteurs. En revanche, l'extension au secteur des transports routiers redeviendrait prioritaire.

Si la Commission confirme ces orientations lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « Enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, c'est donc l'extension aux transports routiers qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, dès que les évolutions de

questionnaires demandées par la Commission auront été finalisées<sup>2</sup>. Notons que le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). En outre, une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Tous ces éléments rendent assez naturelle une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, quelques difficultés techniques restant à résoudre en amont (dont les périodicités différentes des deux enquêtes). La solution retenue pour agréger les résultats des enquêtes mensuelle dans l'industrie du bâtiment (de la division des enquêtes de conjoncture) et trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee) afin d'obtenir des indicateurs conjoncturels relatifs au BTP utilisables par la Commission, pourrait suggérer une piste de solution transitoire, à discuter avec le SES.

Par ailleurs, une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne. Cette dernière mène actuellement une réflexion à cet égard, qui pourrait déboucher sur une demande de modification du questionnaire par rapport à la précédente occurrence, qui remonte à juin 1999. Dès que la décision de la Commission sera connue (sans doute vers la fin 2003), la division lancera l'adaptation de la chaîne de production de cette enquête en conséquence.

Lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, la Commission pourrait formuler de nouvelles demandes concernant les enquêtes harmonisées, susceptibles d'avoir un impact sur le programme statistique de la division des enquêtes de conjoncture.

Notons que l'évolution des questionnaires sur le fond suite à la demande européenne évoquée *supra* s'effectue simultanément à un changement de leurs mode et processus d'élaboration. A compter de 2004, les questionnaires d'enquêtes seront en effet réalisés par le CNI de Nantes dans le cadre de son projet éditique. Les questionnaires seront désormais matériellement conçus selon une logique non plus statique mais dynamique (définition et élaboration d'un certain nombre d'objets communs à plusieurs questionnaires puis combinaison de ces objets pour former les questionnaires finaux). Leur nouveau mode d'élaboration générera des fichiers Word, ce qui facilitera leur usage et leur diffusion.

En parallèle, la première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'informations par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE<sup>3</sup>, s'approche de sa mise en production. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat<sup>4</sup>). Dans une première étape, il sera offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à partir du début 2004<sup>5</sup> (auparavant le site aura été ouvert, fin 2003, à un sous-échantillon d'entreprises testeuses). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins

<sup>2</sup> Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».

<sup>3</sup> NB : les projets Conjoncture Internet, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites, ainsi que des liens croisés entre ces derniers.

<sup>4</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également à la note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 : « [parmi [es entreprises répondant par internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

<sup>5</sup> Le choix de débiter par l'enquête Commerce de gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée. Nous suivons ainsi une recommandation du Sessi, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : « L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre ».

dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale<sup>6</sup>. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée avec un objectif de lancement fin 2004 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes). Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retour d'informations pour les entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retour d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). En outre, la collecte par Internet apparaît désormais comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

Enfin, la division prépare les opérations nécessaires à l'intégration du toilettage de la NAF (à partir de septembre 2003). D'autres évolutions de nomenclatures pourraient être mises en œuvre en 2004, selon les décisions prises au niveau national, européen et international.

### 3. Opérations répétitives

En 2004, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle et trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises*	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP)	2000 entreprises*	Non	Oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises*	Non	Non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 (depuis l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile)*	Oui	Oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension sectorielle*	Oui	Oui
Quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi	Conditionnel : échantillons cumulés des enquêtes notées par * (7)	Non	Oui

<sup>6</sup> Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à 33% actuellement. Sources : Note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 et note n°120/E210 du 2 septembre 2003, ordre du jour détaillé du Comité SSE Plénier du 15 septembre 2003.

<sup>7</sup> La Commission avait finalement décidé de ne pas interroger les entrepreneurs du BTP à l'enquête de 1999. La décision n'est pas encore prise concernant l'enquête de 2004.

#### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a décidé par exemple de supprimer une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes. Pour la même raison, elle va étudier la faisabilité d'une simplification du bloc « goulots, capacités de production » du questionnaire trimestriel dans l'industrie.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier les entrepreneurs de meilleurs services (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

#### 5. Aspects particuliers du programme 2004

##### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

##### 5.2. Aspects environnement

Sans objet.

##### 5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne. Des résultats agrégés de ces enquêtes sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières). Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (*voir supra, point 2.2*).

#### 6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la mise à disposition de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Exemples de publications récentes : « *Conjonctures sectorielles et prévision à court terme de l'activité : l'apport de l'enquête de conjoncture dans les services* », par F. Bouton et H. Erkel-Rousse, Economie et Statistique n°359-360, 2000 (publié en avril 2003, au sein d'un numéro spécial « analyse conjoncturelle » dont la plupart des contributions mobilisent des résultats des enquêtes de conjoncture de la division) ; « *Analyse factorielle dynamique : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie* », par C. Doz et F. Lengart, Annales d'Economie et Statistique n°54, 1999 ; « *Measuring the probability of a business cycle turning point by using a multivariate qualitative hidden Markov model* », par S. Grégoir et F. Lengart, Journal of Forecasting, n°19, 2000.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Industrie du bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Les premiers de ces volumes devraient être publiés fin 2003 ou début 2004. Ils seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la future mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête Commerce de gros puis, progressivement, pour l'ensemble des enquêtes de la division) et du Portail entreprises (également en cours d'élaboration à la DSE) enrichira les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifiera l'accès.

## **SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

### **1. Exposé de synthèse**

La sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

La sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites unités.

Pour ce qui concerne cette formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA) gérée par l'Insee et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services.

En 1999, la DECAS, en collaboration avec la Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), a redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et un véritable compte des entreprises libérales va pouvoir être établi par la DECAS.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métresseurs) et des activités de conseils non réglementées (ingénierie, conseils en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseils pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECAS ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004**

Aucune enquête en propre n'est envisagée dans la sous-direction, sauf celles qui pourraient être menées en partenariat avec des organisations professionnelles ou des organismes d'études.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes de sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Il est envisagé de mener des travaux sur les bassins d'emploi, d'étudier l'évolution du parc des équipements commerciaux et de l'emploi dans le commerce et les services.

Une étude sur le devenir des créateurs d'entreprise ayant cessé l'exploitation de leur entreprise sera lancée. De même une étude exploratoire sur les facteurs influant sur la densité régionale des très petites entreprises (moins de 20 salariés) sera menée.

## **3. Opérations répétitives**

- Répertoire SIRENE de l'artisanat
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations d'entreprise déclinées par grands domaines (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE , FICUS
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DECAS
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

## **5. Aspects particuliers du programme 2004**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat.

### **5.2. Aspects européens**

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. L'accès aux données devra être organisé avec Eurostat. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

## **6. Liste des publications (2003-2004)**

- Chiffres clefs du commerce (annuel)
- Chiffres clefs des services (annuel)
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel)
- Chiffres clefs des PME (publication tous les deux ans)
- Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans)
- Monographie de la moyenne et grande distribution

*(On notera que désormais, les « Chiffres clefs », au nombre de six, couvre l'ensemble des domaines d'études de la DECAS).*

- Les entreprises inscrites au répertoire SIRENE de l'artisanat au 1er janvier (annuel)
- Publications diverses (4 pages) sur différents thèmes, notamment sur le devenir des créateurs d'entreprises ayant cessé l'exploitation de leur entreprise.



## **PREMIER MINISTRE**

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

### **1. Exposé de synthèse**

Pour le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, la période 2002-2003 est marquée par un large renouvellement des cadres statistiques, dans un contexte de déficit persistant en attachés de l'Insee<sup>9</sup>. Les priorités parmi les objectifs affichés dans le programme à moyen terme ont été adaptées.

#### **1.1. La statistique sectorielle**

Un premier aspect de la demande concernant les médias porte sur des données de cadrage sectorielles. Sur l'audiovisuel (hors radio), la mise en place d'une EAE adaptée pour produire les informations nécessaires au chiffrage du compte de l'audiovisuel permet de répondre aux besoins ; en outre, une exploitation sur mesure de l'EAE fournit les principaux indicateurs économiques sur le secteur de la publicité. Par contre, la radio, la presse et les agences de presse notamment ne sont pas décrits dans un détail suffisant par rapport à la variété de ces médias (catégorie de radio, famille de presse ...).

Un premier objectif du programme 2004 est de combler les lacunes de la statistique sectorielle actuelle sur les médias à partir de l'EAE et des sources fiscales auxquelles le département peut accéder. Cet objectif devrait être en partie soutenu par une contribution communautaire correspondant à la participation de la DDM au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles.

#### **1.2. La conjoncture**

En parallèle au travail précédent, l'investissement sur l'utilisation des déclarations mensuelles CA3 sera poursuivi. Une toute première exploitation a été réalisée en fin d'année 2001 dans la perspective du lancement d'un baromètre sur la situation de la presse écrite. La principale difficulté porte sur la reconstitution de séries historiques qui permettrait leur désaisonnalisation.

L'expertise des sources professionnelles sur le secteur de la publicité est un complément indispensable pour apprécier l'évolution du marché publicitaire des grands médias.

#### **1.3. Le compte de l'audiovisuel**

Le compte de l'audiovisuel est un cadre de synthèse des flux financiers qui permet d'éclairer les relations entre opérateurs de l'audiovisuel, notamment entre producteurs et diffuseurs, entre l'audiovisuel et l'État, l'audiovisuel et l'extérieur, etc. Après la publication de la base 1989-1996, une première actualisation pour la période 1989-2000 a été réalisée en 2002. Il reste à en assurer la validation d'ensemble pour les années 1999 et 2000. L'achèvement de cette actualisation en vue de sa publication et la mise au point d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation nécessiteront l'intervention extérieure d'un consultant spécialisé en comptabilité nationale.

#### **1.4. Le compte de la publicité**

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. Après l'actualisation annuelle légère du compte, une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans, à défaut de quoi la pérennité de ce compte deviendrait problématique. Les inquiétudes qu'on pouvait nourrir quant au maintien de la source

<sup>9</sup> Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

« France pub » semblant dissipées pour l'instant<sup>10</sup>, le travail d'expertise et de synthèse qui fonde l'élaboration du compte et qui repose en tout premier lieu sur cette source et sur l'enquête annuelle d'entreprise, peut se poursuivre.

### 1.5. Les contenus et la société de l'information

En 2002, la DDM a largement contribué au programme de révision des nomenclatures avec, en particulier, la présentation d'une proposition de définition d'un secteur du contenu. Dans le domaine de la société de l'information, sujet dont l'origine est bien antérieure à celle du développement de l'internet, l'activité internationale devrait s'orienter vers la mise au point de listes de produits et l'élaboration de nouveaux indicateurs.

### 1.6. Les publications

Une politique très ambitieuse de publications avait été initiée dans la première moitié des années 90 avec l'édition de plusieurs séries d'ouvrages statistiques, les « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel (ISA) », les « Indicateurs statistiques de la radio (ISR) » et les « Indicateurs statistiques de la publicité (ISP) ». Le département n'a plus les moyens de maintenir un rythme régulier pour toutes ces parutions ; composé de strates successives, cet ensemble comportait par ailleurs des redites. Une réflexion sera menée en vue de réaliser un ouvrage plus synthétique recentré sur les productions du département.

## 2. Travaux nouveaux pour 2004

### 2.1. Les enquêtes renouvelées

- Mesure des dépenses publicitaires dans l'EAE, à l'instar de ce qui est déjà réalisé pour l'industrie, en liaison avec le DAT et les SSM concernés.

### 2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2004

- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « radios » ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
- Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
- Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
- Éventuellement, opportunité et faisabilité d'une enquête sur les dépenses des annonceurs, en partenariat public/privé si la source « France pub » apparaissait de nouveau menacée ;
- Appui et conseil à l'Insee pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM).
- Mise en place d'outils d'évaluation des conséquences de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques ;
- Traitement des DADS concernant les journalistes.

## 3. Opérations répétitives

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
- Publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2002 ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité (attribution à pourvoir) ;
- Compte de l'audiovisuel ;

---

<sup>10</sup> « France Pub » est la source quasi-unique utilisée pour évaluer les dépenses des annonceurs, et c'est une source privée.

- Traitement de sources professionnelles (SECODIP, Médiamétrie, Euro-PQN, AEPM, OJD Diffusion-Contrôle) à des fins d'expertise ;
- Compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

#### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

#### 5. Aspects particuliers du programme 2004

##### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

##### 5.2. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission. Dans le cadre de ce programme, et dans la mesure où le département pourra finalement bénéficier des aides proposées par Eurostat, seront étudiées les investigations à mener sur les nouveaux services de communication.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

#### 6. Liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2002	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2003	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2002	Statistiques audiovisuel avec le CNC
Le compte de l'audiovisuel	2001	Statistiques audiovisuel
La France des médias et de la communication	2002	Département
Série de « 4 pages » sur les médias et la communication		Département

**Pour information : programme présenté à la Formation « Démographie, conditions de vie »**

## **CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE**

- Service des études, des statistiques et de la prospective, mission statistique

### **1. Introduction**

#### **Présentation du CNC**

Le Centre national de la cinématographie (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui fut créé par la loi du 25 octobre 1946 et qui est placé sous l'autorité du Ministre de la Culture et de la Communication. Le CNC a pour principales missions le soutien à l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, l'élaboration et le suivi des textes législatifs et réglementaires de son domaine, la promotion du cinéma et de l'audiovisuel, le développement de leur diffusion, la formation, la protection et la diffusion du patrimoine cinématographique.

#### **Une mission statistique prévue par la loi**

Le code de l'industrie cinématographique, de par la loi du 3 avril 1958, donne des compétences statistiques au CNC. En effet, l'article 2 de la loi prévoit que le CNC est chargé de "prendre, par voie de règlement, les dispositions susceptibles d'assurer...l'observation statistique de l'activité professionnelle". Dans ces mêmes textes fondateurs du CNC, il est expressément fait référence à l'existence d'un service statistique (article 9-4° de la loi) devenu aujourd'hui le service des études, des statistiques et de la prospective.

Le secteur économique de l'audiovisuel et du cinéma dans lequel intervient le CNC est contrôlé non pas par une administration centrale, comme pour la plupart des autres secteurs économiques, mais par plusieurs organismes de régulation qui bénéficient d'une certaine autonomie. Le CNC en fait partie. Les informations statistiques sur ce secteur sont détenues par ces organismes. Le CNC dispose d'un nombre important de données de gestion sur les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles que la mission statistique exploite à des fins statistiques. La mission statistique génère, ainsi, essentiellement des statistiques sur les produits.

#### Le compte de l'audiovisuel

Le CNC, en liaison avec la Direction du Développement des Médias (DDM), a développé un compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) et de la première année actualisée (1996) ont été publiés. Pour l'année 2003-2004, l'objectif prioritaire est de continuer le développement d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation.

Il faudra en particulier apporter au compte quelques-unes des améliorations demandées par nos interlocuteurs au cours des présentations effectuées : compléter le compte de capital; revoir le calcul des amortissements ; étudier la possibilité de prendre en compte les activités audiovisuelles "hors secteur" et des activités auxiliaires. Ces travaux seront menés avec la DDM.

#### L'enquête annuelle entreprise

Le CNC participe à l'exploitation et aux traitements issus de l'enquête annuelle entreprise réalisée par les services de l'INSEE en collaboration avec la DDM. Il co-édite les résultats de cette enquête avec la DDM dans le cadre d'une publication dont la dernière édition est parue en octobre 2002 (résultats 1996-2000).

#### La mobilisation des sources administratives du CNC

Le CNC, par son activité de gestion, dispose de nombreuses informations sur le cinéma, la production audiovisuelle, les chaînes de télévision, la vidéo et également le multimédia. La mission statistique du CNC exploite cette richesse d'informations à des fins statistiques, tout en préservant la séparation entre les fichiers informatiques statistiques et les fichiers de gestion.

La mobilisation des sources de gestion à des fins statistiques concerne :

- la fréquentation des salles de cinéma
- la production cinématographique agréée
- la production audiovisuelle aidée
- l'édition vidéo
- l'exportation des œuvres cinématographiques
- les produits multimédias aidés.

Ces domaines sont présentés en partie 3.

#### La diffusion

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC publie 3 à 4 numéros par an d'une publication intitulée CNC Info diffusée à quelque 9 000 exemplaires dans lequel il présente des statistiques sur son domaine d'activité. Par ailleurs, des résultats statistiques sur une longue période sont publiés chaque année dans une collection intitulée " Les chiffres clés du CNC ".

La mission statistique du CNC participe à plusieurs co-éditions d'ouvrages statistiques, comme « les indicateurs statistiques de l'audiovisuel » et les résultats de l'enquête annuelle sur « les entreprises de l'audiovisuel », avec la DDM, ou encore « le cinéma à la télévision », en collaboration avec le CSA.

En 2000, une nouvelle collection « Etudes du CNC » a été mise en place par le service des études, des statistiques et de la prospective. Elle a depuis lors permis la publication de plusieurs études : « Les pratiques cinématographiques des jeunes », « Les affiches et les bandes annonces », « La diffusion des programmes français à l'étranger », « Le respect de la directive télévision sans frontières dans les grands pays européens », « Les possesseurs de cartes d'abonnement illimité au cinéma », « Le guide des chaînes thématiques ».

#### Conclusion

A travers l'ensemble de ses travaux, la mission statistique du CNC est un service producteur de statistiques concernant les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Il souhaite donc être reconnu comme tel par l'INSEE, et le CNIS en particulier.

Le CNC souhaite également investir de nouveaux domaines statistiques touchant notamment le multimédia et la vidéo. Il sera amené à mettre en place des nouveaux outils statistiques afin de mesurer les évolutions économiques du secteur audiovisuel.

## **2. Travaux nouveaux pour 2003/2004**

#### Les statistiques « produits »

Des traitements statistiques nouveaux seront mis en place par le CNC en 2003 et 2004 à partir des données disponibles dans le cadre de l'exploitation de ses données de gestion interne.

#### Evolution des statistiques du CNC

En raison de la modification de la taxe sur les vidéogrammes dont l'assiette est modifiée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC va mettre en place de nouvelles procédures de production de statistiques sur la vidéo.

Une étude sur la rentabilité des films sera conduite en 2003 afin d'analyser les conditions de la rentabilité économique des films français selon leur mode d'exploitation (salle, vidéo, TV à péage, exportation, diffusions hertziennes terrestres, chaînes thématiques). Cette étude analysera une année de films d'initiative française.

Une étude sur l'économie de la production d'œuvres d'animation sera conduite en 2003 afin d'appréhender l'impact des délocalisations dans le processus de production et des nouvelles technologies. Elle sera publiée au premier semestre 2003.

### Les statistiques entreprises

La mission statistique du CNC va développer en collaboration avec les organisations professionnelles (notamment la FICAM) un observatoire statistique du secteur des industries techniques de l'audiovisuel et du cinéma. Ce travail permettra d'obtenir une vision précise de l'évolution économique des entreprises évoluant sur ce segment de marché en 2003/2004.

## **3. Opérations répétitives**

### **Statistiques en partenariat avec la DDM**

- Compte de l'audiovisuel
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM

Ces statistiques sont présentées en partie 1.

### **Statistiques en partenariat avec le CSA**

- Suivi et analyse de la diffusion du cinéma à la télévision

### **Statistiques internes**

La mission statistique produit des statistiques à partir des données internes de gestion :

#### La fréquentation des salles de cinéma

Le CNC produit les statistiques officielles de la fréquentation du cinéma en France. Il dispose pour cela du nombre de séances et des entrées en salles hebdomadaires, par film, par salle, par distributeur et des recettes correspondantes selon le même détail. Ces statistiques font l'objet de publications régulières au cours de l'année. Afin de raccourcir les délais de publication et d'améliorer le suivi de ce marché, le service des études des statistiques et de la prospective a mis en place, en 2000, un outil statistique d'estimation de la fréquentation cinématographique venant compléter la production de statistiques traditionnelles de fréquentation.

#### La géographie du cinéma

Au-delà des résultats de fréquentation globaux, la mission statistique du CNC établit chaque année un recensement complet des équipements et résultats cinématographiques selon différentes zones géographiques (régions, départements, communes et unités urbaines).

#### La production cinématographique agréée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production cinématographique. Elles mesurent le nombre de films français produits, le montant des investissements effectués, la structure du financement de chaque film produit et la répartition des encaissements issus de chaque film.

#### La production audiovisuelle aidée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production audiovisuelle de fictions, d'animation, de magazines, de documentaires et de spectacles vivants. Il présente le montant des aides, le coût de ces œuvres et la structure de financement de chaque type d'œuvres. Ces données permettent notamment de mesurer la stratégie d'investissements des chaînes de télévision nationales, thématiques ou locales dans la production audiovisuelle.

#### L'édition vidéo

Le CNC produit chaque année des statistiques sur le marché cinématographique de la vidéo qui recensent le nombre de films sortis en vidéo, la structure de cette offre (par nationalité et ancienneté de film), le nombre de copies vendues et les recettes des éditeurs vidéo par film. Il produit également une évaluation du chiffre d'affaires des éditeurs et des importateurs par l'intermédiaire du recouvrement de la taxe vidéo. Un nouvel outil d'évaluation a été mis en place début 2003 afin de prévoir le chiffre d'affaires des éditeurs vidéo et de suivre l'évolution de ce marché.

### L'exportation des œuvres cinématographiques

Le CNC produit chaque année des statistiques sur l'exportation des films français. Ces résultats présentent les recettes à l'exportation par film, par producteur et par zone géographique.

### Les recettes publicitaires des chaînes de télévision

Le CNC suit l'évolution des recettes des chaînes de télévision et plus particulièrement les recettes publicitaires des chaînes de télévision. En 2003 un nouvel outil d'analyse et d'estimation des recettes publicitaires des chaînes de télévision sera mis en place afin d'anticiper les évolutions de ce marché.

#### Publications régulières

- En partenariat :
  - Les entreprises de l'audiovisuel avec la DDM
  - Les indicateurs statistiques avec la DDM, INA, CSA
  - Le cinéma à la télévision avec le CSA
  - L'audience des programmes français à l'étranger avec TVFI
  - Le guide de la vidéo avec le SEV
  - Le guide des chaînes thématiques avec Acces, CSA, DDM
- En Interne :
  - CNC Info (4 numéros par an)
  - Chiffres-clés du CNC
  - Cinéma
  - Audiovisuel

### **Statistiques sur les publics**

Le service des études, des statistiques et de la prospective fait réaliser chaque année des enquêtes par sondage sur le public du cinéma (75 000 interviews par an) :

#### Le profil socio-démographique des spectateurs de cinéma

Cette enquête permet de suivre les évolutions annuelles du comportement des spectateurs. Les données recueillies doivent fournir le profil socio-démographique du public en terme d'âge, de profession, de sexe, de niveau d'instruction, etc., en fonction des habitudes de fréquentation (assidus, réguliers, occasionnels). L'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

#### Le public des films

Cette enquête permet de déterminer les caractéristiques socio-démographiques des publics de 30 à 45 films sortis dans l'année. L'enquête est effectuée sur deux périodes distinctes dans l'année et l'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

#### Les habitudes de fréquentation du cinéma

Cette étude a pour but de connaître, le nombre moyen de séances par spectateur, l'estimation du nombre des entrées selon les CSP et la répartition de la fréquentation cinématographique par jour nommé. Cette étude permet de mesurer l'évolution de la répétition de la consommation cinématographique des français. L'échantillon étudié est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Les résultats de ces études sont publiés dans CNC Info.

En 2003, une étude sera menée sur le public particulier que constituent les seniors pour les salles de cinéma. Il s'agira d'analyser l'ensemble des informations recueillies régulièrement sur ce public, et de mener des entretiens et des interviews afin d'en expliciter les caractéristiques, les intérêts et les attentes en ce qui concerne le cinéma.

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La mobilisation accrue des sources administratives est au cœur des préoccupations statistiques du Centre. La mission statistique du CNC participe au développement de nouvelles bases de données de gestion au sein du Centre et optimise l'exploitation des informations de gestion nécessaire à la production de statistiques.

#### **5. Aspects particuliers du programme 2003/2004**

##### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

La mission statistique produit les données de la fréquentation des salles de cinéma par commune, unité urbaine, département et région. Le centre publie chaque année une analyse sur la géographie du cinéma. Ces données sont très utiles aux exploitants de salles et aux collectivités territoriales car elles permettent la mesure des évolutions de la consommation locale en matière cinématographique.

2003 verra l'aboutissement d'une analyse transversale lancée en 2002 qui trace un panorama de la production audiovisuelle en région. Acteurs, modes de financement, freins et leviers d'un développement accru, débouchés, tous les leviers de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques hors d'Ile-de-France y sont analysés.

##### **5.2. Aspects environnement**

Aucune activité statistique du CNC ne peut contribuer à la connaissance qualitative ou quantitative de l'environnement.

##### **5.3. Aspects européens**

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC contribue à la collecte des statistiques européennes sur le cinéma et la production audiovisuelle, notamment en partenariat avec l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel. Le CNC réalise régulièrement des études avec cet organisme. Ainsi, il réalise une étude sur l'économie de la production audiovisuelle en Europe qui sera publiée en décembre 2002.

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC est également correspondant national dans le cadre de Média salles du programme Media de l'Union Européenne pour fournir des statistiques sur le cinéma. Cet organisme publie chaque année " les chiffres clés du cinéma européen " regroupant les données de 28 pays d'Europe occidentale.

La mission statistique du CNC va engager, en collaboration avec la DDM, de nouveaux partenariats avec Eurostat, en proposant ses statistiques et en participant à des groupes de travail. Des travaux d'harmonisation de comptabilisation statistique de la production nationale des œuvres cinématographiques doivent être menés. En effet, pour mesurer la production européenne, il convient d'harmoniser l'appréhension de la nationalité des films afin d'éviter les doubles comptes et donc de créer des biais importants. Les co-productions internationales connaissant un regain d'intérêt, cette question devient de plus en plus d'actualité.

Une étude sur les entreprises d'édition vidéo en Europe est en cours et sera achevée à la fin du premier semestre 2003. Il s'agit de recenser, au sein de nos voisins européens, les entreprises d'édition vidéo les plus performantes, notamment celles susceptibles de contribuer à la diffusion des œuvres françaises en Europe.



## 6. Liste des publications

Le CNC mène une politique de publications statistiques abondante, soit en collaboration avec d'autres organismes (comme la DDM ou le CSA), soit seul.

Titre	Année	Unités responsables
<b>Les co-éditions</b>		
L'économie de la fiction en Europe	2000-2003	CNC, INA, OEA
Les entreprises de l'audiovisuel	2002-2003	CNC, DDM
Le guide économique de la vidéo	2002-2003	CNC, SEV
La diffusion des programmes français à l'étranger	2003-2004	CNC, TVFI
Le cinéma à la télévision	2003-2004	CNC, CSA
Guide des chaînes thématiques	2003-2004	CNC, CSA, DDM, ACCESS
<b>Les publications du CNC</b>		
Les chiffres clés du CNC	2002-2003	Mission statistique du CNC
Résultats statistiques du cinéma		
La production cinématographique	2003-2004	Mission statistique du CNC
La production audiovisuelle aidée	2004-2004	Service des études, des statistiques et de la prospective
La production en région	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
La production d'œuvres d'animation	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
La rentabilité des films	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
Les pratiques cinématographiques des seniors	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
CNC Info bilan (mai de chaque année)	2003-2004	Service des études, des statistiques et de la prospective
CNC Info (4 numéros par an)	2003-2004	Service des études, des statistiques et de la prospective

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le CNC compte mener à moyen terme les travaux statistiques présentés dans les parties 1, 2 et 3. Ces travaux conduiront la mission statistique à investir de nouveaux domaines, à publier de nouvelles études, mais également à prolonger les statistiques récurrentes.

Titre	Unité responsable	Périodicité
Les entreprises de l'audiovisuel	CNC, DDM, INA	Annuelle
Les chiffres clés du cinéma et de la télévision	CNC, INA, CSA	Bisannuelle
Le compte de l'audiovisuel	CNC, DDM	Annuelle
Indicateurs statistiques de l'audiovisuel	DDM, CNC, CSA, INA	Annuelle
Le cinéma à la télévision	CNC, CSA	Trisannuelle
Les chiffres clés du CNC	Mission statistique du CNC	Annuelle
Résultats statistiques du cinéma		
La production cinématographique	Mission statistique du CNC	Annuelle
La production audiovisuelle aidée	Service des études, des statistiques et de la prospective	Annuelle

**Pour information : programmes présentés à la Formation « Monnaie, finance, balance des paiements »**

## **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

### **STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**

#### **1. Exposé de synthèse**

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
  - l'activité dans :
    - l'industrie (mensuellement),
    - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
    - le commerce de gros (trimestriellement),
    - le commerce de détail (bimestriellement),
    - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
  - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

#### **2. Travaux nouveaux pour 2004**

Il est prévu une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes. Trois blocs de questions seraient rajoutés à l'enquête mensuelle une fois tous les trois mois concernant :

- l'utilisation des facteurs de production
- les déterminants des évolutions de prix
- les évolutions salariales.

#### **3. Opérations répétitives**

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire,

hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique

- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

Suppression de l'enquête trimestrielle sur le comportement financier dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics.

#### **5. Aspects particuliers du programme 2004**

Néant

#### **6. Publications**

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.

**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général  
- Direction des entreprises

**STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF****1. Exposé de synthèse**

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

**2. Travaux nouveaux pour 2004**

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2004 dans le domaine concerné.

**3. Opérations annuelles**

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2004 et ses résultats seront publiés vers février 2005.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit inter-entreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2004, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

**4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisées évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

## **5. Aspects particuliers du programme 2004**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par une ou plusieurs succursales, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

### **5.2 Aspects « environnement »**

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

### **5.3. Aspects européens**

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude comparative entre les entreprises belges et françaises est envisagée en 2004 dans le cadre d'une coopération entre la Banque de Belgique et la Banque de France.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens oriente ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres. Il approfondira l'analyse en 2004.

## **6. Liste des publications**

Comme chaque année, en 2004, la direction des entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des entreprises et direction de la conjoncture).

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Publication des résultats de l'enquête DUE.

L'étude des relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques se poursuivra.

Le risque et le financement des entreprises innovantes feront l'objet d'une étude longitudinale approfondie.

Les études portant sur le risque de crédit seront poursuivies pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction et la mise à jour d'outils de détection précoce des difficultés se poursuivront et donneront lieu à publication. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit seront approfondis en intégrant de nouveaux facteurs.

Des tableaux de bord concernant le risque de crédit des entreprises seront régulièrement élaborés et publiés dans la Revue de Stabilité Financière.

La publication sur internet des taux de défaillance par cotation se poursuivra.